



Commune de VIGNOLS

Procès - verbal de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2024

Présents : Martine SOUZY, Alexandra DOUSSAUD, Evelyne BOYER, Rémi ESPALIEU, Pauline PLAZE, Isabelle ROSIER, Jean-Jacques SANS, Olivier SAVIGNAC, Isabelle VIALLE.

Absents excusés : Steven BESSON (donne pouvoir à Isabelle ROSIER), Sylvia TALLET (donne pouvoir à Jean-Jacques SANS), Stéphane VEYSSEIX (donne pouvoir à Olivier SAVIGNAC).

Absent : Frédéric COURNIL.

Début de séance à 20H30.

Date de convocation : 05 novembre 2024.

Secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU.

Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2024.

Jean-Jacques Sans précise qu'il n'a pas pris part au vote du PV lors du dernier conseil municipal.

ADOPTE : UNANIMITE

1 – Convention avec Juillac : transfert de la compétence ALSH

Mme le Maire rappelle que la CABB a transféré la compétence Accueil de Loisirs aux communes pour la rentrée de septembre 2024.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) exerçait la compétence optionnelle territorialisée et sectorisée « Action sociale d'intérêt communautaire » (volet enfance jeunesse) : la CABB organisait l'accueil des enfants/adolescents de 3 à 17 ans le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires dans le cadre d'ALSH.

L'arrêté préfectoral du 28 mars 2024 (entré en vigueur au 1er septembre 2024) acte la restitution de cette compétence aux communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec la commune de Juillac afin que celle-ci accueille les enfants, dans le cadre d'un ALSH, le mercredi toute la journée ainsi que pendant les vacances scolaires. Une convention précise les modalités d'accueil des enfants ainsi que les conditions financières de cet accueil.

Alexandra Doussaud demande combien d'enfants fréquentent l'Alsh de Juillac. Mme le Maire précise que 10 enfants de l'école fréquentent l'ALSH.

Pauline Plaze demande si un bus fera la navette entre Vignols et Juillac. Mme le Maire précise qu'il n'y a pas de demande des parents pour un bus. Un bus pourra être mis en service si le besoin apparaît.

Olivier Savignac et Alexandra Doussaud demandent comment le bus serait facturé. Mme le Maire indique qu'il serait refacturé aux communes par l'ALSH dans les frais de fonctionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – Recrutement d'agents recenseurs (recensement 2025)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recruter deux agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour assurer les fonctions d'agent recenseur pour une période allant du 06 janvier 2025 au 16 février 2025 et pour une durée hebdomadaire de 15 heures.

Madame le Maire est chargée du recrutement des agents et habilitée, à ce titre, à conclure ces contrats d'engagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – Participation aux frais scolaires (commune extérieure)

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'un enfant domicilié sur la commune de Saint Bonnet La Rivière est scolarisé à l'école de Vignols.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de demander à la commune de Saint Bonnet La Rivière la somme de 1126,49 € pour participation aux frais scolaires de l'année scolaire 2023/2024.

Alexandra Doussaud ne prend pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – Demande de subvention de l'association la Cabane aux Merveilles

Mme le Maire expose une demande de subvention de 250 € de l'association la Cabane aux Merveilles, qui a pour objet la gestion de la Maison des assistantes maternelles à Saint-Solve.

Jean-Jacques Sans demande quelles sont les communes sollicitées. Mme le Maire indique que la demande est faite aux communes de Vignols, Lascaux et St Solve.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 – Vente d'une parcelle au Conseil Départemental

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Corrèze souhaite acquérir les parcelles cadastrées section C n°1794 et n°1795, d'une superficie de 455 m² (issues de la parcelle section C n°634), au lieu-dit le Colombier.

Sollicité par le Conseil Départemental, le service des Domaines a émis un avis de valeur daté du 23 juillet 2024 de 0,20€ le m².

ADOpte A L'UNANIMITE

6 – Vente de la maison Laporte

Mme le Maire indique qu'une offre de 37 000 euros a été faite pour la maison Laporte (31 000 euros en reste à la commune).

Jean-Jacques Sans indique que la commune aurait dû garder la maison pour faire des logements locatifs.

ADOPTE : 2 ABS / 10 POUR

7 – Mise en vente de l'ancien presbytère

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente l'ancien presbytère, situé 7, rue Berthy à Vignols.

Jean-Jacques Sans indique qu'il est contre la vente. Le bâtiment fait partie du patrimoine de Vignols et il y a un cabinet médical. Mme le Maire indique que la commune ne peut pas obliger un médecin à venir s'installer.

Olivier Savignac trouve dommage de vendre ce bâtiment. Un autre projet doit être trouvé.

Isabelle Rosier indique que si la commune ne vend pas ce bâtiment, il va se dégrader ce qui va engendrer des frais inutiles pour la commune.

Alexandra Doussaud indique que la vente est une décision difficile, mais cela permettra au bâtiment de retrouver une utilité et accueillir une famille. La commune ne peut pas investir partout.

Pauline Plaze indique qu'il vaut mieux vendre le bâtiment que de gérer des loyers impayés.

ADOPTE : 4 CONTRE / 8 POUR

8 – Appel à projet : gestion des chats errants

La demande de subvention n'a pas reçu de réponse à ce jour.

9 – Révision du RIFSEEP des agents communaux

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 6 novembre 2024, Mme le maire demande l'application du nouveau régime indemnitaire des agents communaux à compter du 01 janvier 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – Adhésion à la convention de participation proposée par le centre de gestion de la Corrèze dans le domaine de la prévoyance

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 6 novembre 2024, Mme le maire propose l'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG à compter du 01 janvier 2025 et la participation financière de la commune à hauteur de 50% de la cotisation des agents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – Décisions modificatives du budget

Mme le Maire demande l'inscription au budget d'une étude de sol de 1 500€ pour la vente d'une parcelle à côté de l'école.

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 6045 : Achats d'études et prestations de services (terr | | 1 500,00 € | | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | | 1 500,00 € | | |
| R 7573621 : Subventions de fonct. BA/régies non dotés | | | | 1 500,00 € |
| TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante | | | | 1 500,00 € |
| Total | | 1 500,00 € | | 1 500,00 € |
| Total Général | | 1 500,00 € | | 1 500,00 € |

Madame le Maire demande l'inscription du remboursement partiel de 100 000 € de l'emprunt relais pour les travaux de la rue des Ormeaux, suite au versement d'une partie des subventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 – Droit de préférence : vente parcelles boisées (le Vialat)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Rémy BOUNAIX souhaite vendre des parcelles boisées cadastrées section C n°39 et 40 au lieu-dit le Vialat (170€). La commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence et ne souhaite pas l'exercer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Mme le Maire et Alexandra Doussaud présentent le rapport sur le prix et la qualité de l'eau (rapport disponible à la Mairie).

Le service public d'eau potable a prélevé 897 701 m3 pour l'exercice 2023. Ces volumes produits sont en diminution de 1,4% par rapport à l'année 2022.

Le service public d'eau potable dessert 6 921 abonnés domestiques au 31/12/2023, un chiffre en progression de 1,5% - soit + 102 abonnés – par rapport à 2022.

Les abonnés non domestiques sont ceux ayant une activité agricole ou industrielle dont la consommation est supérieure à 6 000m3 - sont au nombre de 4 – la Valaynie (Lubersac), Etoile de Pompadour (Beysac) et Valade.

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 100,5 m3 en 2023 – 103,1 m3 en 2022.

Le prix du service comprend : une partie fixe ou abonnement, une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable – les abonnements sont payables d'avance semestriellement ; les volumes sont relevés annuellement ; les consommations sont payables au vu du relevé ; les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

La redevance de pollution domestique - 0,33€/m3 - est reversée à l'Agence de l'eau.

La variation du prix de la facture entre le 1er janvier 2023 et le 1er janvier 2024 est de - 7,81%

Le prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 au 1er janvier 2024 est de + 2,1% par m3

Qualité de l'eau distribuée : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique : 97,5% et 100% en ce qui concerne les paramètres physico chimiques.

Travaux réalisés en 2024 : Pas de travaux engagés au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de dette en cours. Tous les emprunts ont été remboursés en 2015.

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité ; 2023, 1127€ (abandons de créance ou versement à un fonds de solidarité).

14 – Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires

Evelyne Boyer informe le Conseil que le SITS a décidé de sa dissolution à la fin de l'année scolaire en juin 2025. Le SITS n'avait plus les moyens financiers de continuer à fonctionner. Actuellement seulement 17 enfants utilisent le bus. La commune de Voutezac arrête aussi son transport scolaire.

Tout le transport scolaire sera désormais géré par la CABB. Le personnel du SITS sera en reclassement. Le bus va être vendu.

Alexandra Doussaud demande comment seront organisées les sorties scolaires. Evelyne Boyer indique qu'un prestataire en aura la charge.

15 – Questions diverses

1) PLU

Mme le Maire indique qu'une enquête publique va avoir lieu les 22 et 30 novembre 2024 pour la modification du PLU, afin de permettre de développement d'une activité agricole sur le secteur de Sarget.

2) Distributeur à pain

Mme le Maire indique qu'une boulangerie aimerait installer un distributeur à pain sur la commune de Vignols.

Pauline Plaze demande si d'autres boulangeries seraient intéressées pour pouvoir comparer les distributeurs ? Mme le Maire indique qu'elle va se renseigner.

3) Travaux

Alexandra Doussaud indique que les travaux Rue des Ormeaux sont presque terminés et qu'ils se sont déroulés sans difficulté.

Alexandra Doussaud indique que la construction d'un City Park sur le terrain de tennis peut être fortement subventionnée.

Fin de la séance à 22h00.

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

Le Maire : Martine SOUZY

Le secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU

